



Litige sur vente d'un bien commun après séparation

Par **savalle**, le **26/08/2008** à **15:07**

Monsieur à quitté le domicile conjugal, la maison commune doit être mise en vente.
Madame possède une autre maison où elle devait emménager. Elle est engagée à la banque de la mise en vente de la maison au 1 août. Depuis elle refuse toute visite du bien et toute possibilité de vente venant de Monsieur. Est-elle dans son droit ? Monsieur peut-il refuser de payer la maison ?

Par **Tisuisse**, le **26/08/2008** à **15:15**

Cette maison appartient toujours à Monsieur, donc, il pénètre dans sa maison, en l'absence de Madame, regroupe toutes les affaires de celle-ci dans des valises, met le tout dehors et fait changer les serrures. Lorsque Madame va rentrer elle trouvera porte close, ne pourra rentrer puisque ses clés ne correspondront pas aux nouvelles serrures, et devra bien emménager dans son autre maison.
Bon, je plaisante, bien sûr.
Il faut voir l'affaire avec un notaire et l'avocat pour arriver à contraindre Madame aux visites en vue de la vente.